



Direction Emploi Développement des
Compétences

Décision n° 2022-854

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'administrateur de la donnée à la Direction des déchets

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 136, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction des Déchets un emploi d'administrateur de la donnée, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Administrer le SIG métier en cohérence avec les procédures et bonnes pratiques existantes
- créer et gérer de l'information géographique métier (modéliser, contrôler, intégrer, documenter, cataloguer, conduire des évolutions, mettre à jour)
 - gérer le paramétrage de la plate-forme SIG pour la direction : gestion des utilisateurs, comptes, des droits d'accès...
- Apporter une expertise méthodologique et technique aux utilisateurs de la direction (accompagnement de proximité) sur les outils SIG, l'information géographique et de ses usages
- Répondre aux besoins de la direction en matière d'analyse et d'exploitation du SIG
- piloter et, ou réaliser des prestations cartographiques d'édition
 - produire des cartes web pour enrichir la plate-forme du SIG mutualisé sur des supports finaux multiples : poste de travail, nomadisme, smartphone
 - exploiter les données géographiques pour faire des analyses, de l'extraction de données, des requêtes, des statistiques, élaborer des cartes thématiques
- Acteur de la communauté SIG de la collectivité : remontée des besoins, partage d'expérience.
- En binôme, récupérer des données en lien avec la collecte et la pré-collecte pour la mise à jour des indicateurs par territoire, leur traitement et leur mise à disposition par la suite.

Animer la gestion de la donnée (relation aux pôles de proximité, aux prestataires de collecte privés et publics dans le cadre du suivi opérationnel des données) ainsi que les espaces collaboratifs du service et accompagnement à la prise en main de l'outil interne Naogéo.
Participer à la confection d'un catalogue de la donnée technique et cartographique.
Intégrer dans les activités les attentes de la certification qualité, sécurité et environnement.

Décide,

Article 1 : L'emploi d'administrateur de la données à la Direction des Déchets, est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien territorial, à savoir au minimum / IB 372 et au maximum / IB 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **09 AOUT 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Élisabeth LEFRANC

mis en ligne le :

11 AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220809-2022_854DEC-AU
Date de télétransmission : 11/08/2022
Date de réception préfecture : 11/08/2022